



Conseil Municipal du 4 février 2017

**Intervention sur les délibérations 17 et 18 :
Vente d'un tènement communal après déclassement - Quartier du Tiret**

Monsieur le Maire,

Notre groupe Vivons notre Ville constate qu'un des rares espaces vert du quartier bas de Tiret va disparaître et nous sommes en profond désaccord avec ce projet.

De plus vous voulez nous faire voter de suite des délibérations : une pour la désaffectation et le déclassement de ce terrain et l'autre immédiatement pour sa vente.

Un minimum de démocratie locale aurait mérité que les habitants du secteur soient informés et même consultés. En votant ces deux délibérations vous mettez les gens du quartier devant le fait accompli, sauf à ce qu'ils engagent une procédure juridique.

Cette suppression d'un espace vert public dans notre ville dans un quartier qui en a déjà peu, me semble également en contradiction avec le PADD que nous avons acté dans le cadre du nouveau PLU. Celui-ci préconise, outre les trames vertes et de grands espaces verts, l'aménagement de micro-espaces verts publics aux abords des voiries. Alors pourquoi vendre ce qui existe ? Voulez-vous faire d'Ambérieu une ville de béton ?

Sur la plan administratif, vous nous demandé de voter pour la désaffectation de cet espace vert, mais ceci n'est possible qu'à partir du moment où il y a désaffectation matériel, or ce n'est pas en enlevant deux cages de foot et un panneau de basket que cette désaffectation peut être actée. A ce jour cette espace est toujours un espace ouvert au public.

Une fois la désaffectation effective, nous devons procéder au déclassement. S'il est admis que la désaffectation et le déclassement puissent être acté ensemble, c'est une procédure très limite.

Par contre, il n'est pas possible de procéder à la vente lors du même conseil municipal, car celle-ci ne peut se faire que lorsqu'il y a un acte administratif constatant le déclassement.

Compte tenu de ces éléments, nous vous demandons de retirer ces deux délibérations et de procéder à la désaffectation matérielle avant de nous soumettre une nouvelle délibération de désaffectation. Pendant ce temps, il serait bien que vous organisiez également une réunion avec les habitants du quartier. Nous demandons ainsi le report de ces délibérations.